Budget 2011: toutes sections, première version

2010/2001(BUD) - 15/11/2010

Le projet de budget 2011 - le premier qui serait négocié dans le cadre des nouvelles dispositions mises en place par le Traité de Lisbonne - a été présenté par la Commission le 27 avril 2010. Il a été transmis dans toutes les langues officielles de l'UE le 15 juin 2010.

Le Conseil a réalisé sa lecture du projet de budget et adopté sa position le 12 août 2010, dans laquelle il a procédé à des réductions des montants proposés par la Commission. Le Parlement européen a voté le 20 octobre 2010 sur la position du Conseil sur le projet de budget. Etant donné que le Parlement avait adopté des amendements au projet de budget que le Conseil ne pouvait pas accepter, le comité de conciliation a été convoqué conformément au paragraphe 4, point c) de l'article 314 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Le comité de conciliation a travaillé sur une période de 21 jours, entre le 26 octobre et le 15 novembre 2010. Toutefois il n'a pas été possible de rapprocher les positions du Parlement et du Conseil dans le délai prévu. Suite à l'échec des négociations en conciliation, la Commission était obligée de présenter un **nouveau** projet de budget, conformément au paragraphe 8 de l'article 314 du TFUE. Cette fiche de procédure est donc devenue caduque, et le nouveau projet de budget fait l'objet d'une toute nouvelle fiche de procédure (voir BUD/2010/2290).